

## Compte-rendu de la conférence-débat du mercredi 16 janvier 2002

*Mmes Anne-Marie Sigmund (groupe III), Ursula Engelen-Kefer (groupe II – DGB), Irini Ivoni Pari (groupe I)*

### **La vision du Comité Economique et Social sur le Livre blanc**

Cette conférence/débat était modérée par **M. ZORBAS Gerassimos** du cabinet de Mme Diamantopoulou.

Les trois Conseillères du Comité économique et social (CES) sont intervenues à tour de rôle.

Dans un premier temps, le modérateur a rappelé l'existence des trois groupes du CES qui font un travail de grande qualité. Le CES a d'ailleurs participé activement aux travaux de la gouvernance.

Ensuite, Mme Anne-Marie Sigmund est intervenue en premier. Elle est présidente du sous-comité pour la gouvernance et du groupe III au CES. Mme Sigmund considère ce travail du Livre Blanc comme très important dans le cadre de la réforme des institutions en liaison avec les travaux de la Convention. Toutefois le CES a été un peu déçu que certaines de ses propositions n'aient pas été retenues avec suffisamment de force dans le cadre du Livre Blanc.

Par exemple en ce qui concerne le renforcement de la subsidiarité. L'accent est trop mis sur la diversité territoriale. Il faudrait aussi considérer la diversité horizontale ou encore ce qui est appelé la subsidiarité fonctionnelle.

Pour ce qui est du plan d'action relatif au processus de consultation, il faut distinguer entre être consulté et être écouté d'une part et participer aux décisions et avoir le droit d'y contribuer. Bien entendu, dans ce dernier cas, la représentativité est un élément clé.

Enfin, Mme Sigmund considère que le Livre Blanc ne parle pas assez du concept de dialogue civil qui pourrait constituer un moyen extrêmement important pour améliorer la gouvernance de l'union.

Ensuite, Mme Engelen-Kefer co-rapporteuse Pour le Livre Blanc au nom du groupe 2 s'est exprimée à son tour.

She said that she's is not very happy that the Commission didn't take into great consideration the ESC's proposals. The ESC is represented at the Convention. She wants to make proposals for the government. If we want to avoid citizen reluctance for further integration, we have to take into consideration a better transparency in the European process. Mainly, the social side of European integration has to be more developed.

Agreements between the ESC and the Commission are a positive step forward. ESC is an institution, but probably it is not the only one which has great difficulties with the Council. In fact, in the Council, transparency is not adequate.

Powerful and representative people seat in the Committee of Region. ESC is more experts oriented and less political. But its role should be reinforced

We have to distinguish between the role of ESC and the role of social partners. They have both their own responsibilities and they have their respective role to play. Those roles must be clearer. The social dialogue has a special role to play. They should try to find a consensus and implement the social dialogue on the ground of the beautiful agreement written in the text.

Finally, she mentioned the problem of Non-Governmental Organisations. What are their responsibilities ? And how far are they representative? We need a great clarification on the role of such organisations.

Le modérateur intervient à cet instant pour souligner combien le manque de compréhension entre les différents pays qui constituent l'Union est encore élevé. Il suffit de se référer au résultat du référendum irlandais. Il profite donc de cette réflexion de l'oratrice, pour souligner le rôle particulièrement important de la société civile.

Mme Pari co-rapportrice pour le Livre Blanc sur la gouvernance au niveau du groupe I (c'est-à-dire les employeurs), intervient à son tour.

We don't need to wait modifications of the treaties for improving governance. For her, the White Paper lacks emphasis on education, particularly education on European affairs. How can people understand and judge European actions and policies in such conditions ?

About the question of representativeness , she emphasised that the ESC has developed very concrete proposals. She mentioned 8 criteria as : recognition at community level, membership in all member states, accountability, independence, transparency, and so on. ESC doesn't want to have the exclusivity, but it is an institution recognised in the Nice treaty. It used to work to find consensus between different interests and very often, it succeeds to reach positions reflecting the general interest. All that may benefit to the Commission and the legislators in general.

Lastly she said that in ESC member states designed members taking into account their experiences and their expertise ; as a result, ESC represents a very large set of experiences and knowledge . It can be de facto a bridge between MS and the Union.

Le modérateur souligne à son tour l'importance de ce concept de **pont** entre les citoyens et l'Union. Ensuite, le modérateur invite les participants à poser un certain nombre de questions.

La première question est liée à la perte des valeurs qui est ressentie de plus en plus vis à vis d'un modèle dominant venu du monde anglo-saxon. Mais quelle Union voulons-nous ?

Une deuxième question est relative au dialogue civil. Comment faire concrètement fonctionner ce dialogue civil pendant la Convention ?

Une troisième question porte sur une meilleure explicitation de la différence entre subsidiarité territoriale et subsidiarité fonctionnelle.

Un quatrième intervenant souligne le fait que les électeurs et les citoyens européens ne connaissent pas suffisamment les objectifs de l'Union et le rôle des institutions. Les gouvernements nationaux ne remplissent pas non plus leur rôle d'éducateurs en ce domaine. Pourquoi ne pourrait-on pas confier au CES un mandat dans ce domaine ?

Un cinquième intervenant insiste sur le fait que la Commission rencontre souvent des problèmes lors des consultations étant donné le volume des réponses et demande au CES comment il pourrait l'aider dans ce domaine, par exemple à travers des consultations anticipées.

En réponse à ces questions, Mme Sigmund souligne le protocole d'accord qui existe depuis le mois de septembre entre la Commission et le CES. Ce protocole

prévoit justement la saisine du CES par la Commission pour ce genre de consultations anticipées. Elle souligne que, selon elle, il y a un déficit de représentation de la société civile dans la Convention. Quelqu'un a même parlé d'1 représentant + 5 puisque le CES n'est représenté que par 3 personnes alors que les partenaires sociaux ont également 3 représentants. Or, dans les 3 représentants du CES, 2 d'entre eux représentent les partenaires sociaux. Il convient donc de faire en sorte que les 3 représentants du CES travaillent étroitement ensemble.

Mme Engelen-Kefer insiste également sur ce dernier point, saying that the representativeness in the convention of the ESC must be such that group I and group II **help** group III for the questions in relation with the civil society.

Mme Pari reconnaît que la distance, le manque de connaissances ou d'éducation du citoyen européen est tout à fait réel et qu'on ne doit pas compter seulement sur les Etats Membres. Le CES réunit des gens quatre fois par mois à Bruxelles qui participent aux travaux. Ces gens peuvent avoir un effet démultiplicateur quand ils expliquent à leur tour tous leurs travaux dans leur région ou dans leurs entreprises. Mais il est vrai qu'il faudrait aller beaucoup plus loin en ce domaine.

Un autre intervenant pose alors une question dans le but d'expliciter la différence entre société civile et partenaires sociaux. Comment le groupe III peut-il représenter correctement cette diversité ?

Mme Sigmund répond que les partenaires sociaux font partie intégrante de la société civile. Il est bien sûr très difficile pour le groupe III de couvrir tous les domaines. Par exemple, une seule personne dans ce groupe représente les questions de l'environnement de même les questions relatives à la science et à la recherche sont très mal couvertes.

Les nominations sont faites par les Etats Membres sur la base de propositions venant des ONG concernées en principe les plus représentatives.

Mme Ivoni répond que dans le cadre de la Convention, il va falloir traiter cette question de la Société Civile au niveau européen. Les partenaires sociaux ont leur rôle à jouer et ont reçu des mandats explicites définis dans les traités. Cependant beaucoup de sujets débordent du cadre de ces mandats. La Société Civile évolue et les groupes I et II doivent aussi représenter les jeunes, prendre en compte les aspects environnementaux et rejeter une vision monolithique des choses.

Une dernière question a porté sur la question du dialogue civil. Cette nécessité signifie-t-elle que les partis politiques pourraient être remplacés par des ONG ?

Mme Sigmund répond oui à cette question et cite le cas des Verts. Toutefois il ne faut pas confondre la société Civile qui recherche l'intérêt général et les « lobbies » qui poussent des intérêts spécifiques. Sur cette question du dialogue civil, soyons pragmatiques ; d'abord il faut établir des critères de représentativité pour ceux qui participent au dialogue civil. Les CES a déjà fait des propositions à ce sujet.

Une dernière suggestion a été faite par un intervenant visant à organiser ce genre de débat vivant et ouvert en salle de presse. La faisabilité de cette idée devrait être approfondie. Pourquoi pas par son auteur ?

A la fin de la réunion le modérateur a remercié chaleureusement les conférencières, les intervenants et aussi l'équipe gouvernance pour poursuivre cette initiative de ces conférences/débats.